

BAC PRO Aménagements Paysagers

VOIE SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE

OBJECTIFS

- Aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées.
- Réaliser les travaux de terrassement des infrastructures, la mise en place des réseaux et la végétalisation.
- Gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procéder aux ajustements techniques et logistiques.
- Vérifier la qualité des travaux réalisés et veiller à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES

Secteurs d'activités :

- Entreprises privées du paysage.
- Services en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public.

Types d'emplois accessibles :

- Chef d'équipe paysagiste ou d'entretien des espaces verts.
- Jardinier paysagiste.
- Ouvrier paysagiste ou d'entretien des espaces verts.
- Technicien paysagiste.

POURSUITES D'ÉTUDES

- Brevets de Technicien Supérieur dont le BTS Aménagements Paysagers.
- Certificat de spécialisation (CS).

Le titulaire de ce diplôme assure des travaux de création et/ou d'aménagement et/ou d'entretien d'un espace vert ou d'un jardin à l'aide d'outils manuels ou motorisés et d'engins motorisés. Il peut diriger une équipe et doit être en mesure de communiquer avec les fournisseurs, les clients et les différents acteurs du secteur paysager (architecte, bureau d'études...).



<https://lyceeagricoledurdar-larequille.fr>

Suivez nos actualités !



Capacités attestées par le diplôme :

Capacités générales :

- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel.
- Débattre à l'ère de la mondialisation.
- Développer son identité culturelle.
- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles.

Capacités professionnelles :

- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement.
- Assurer la conduite d'un chantier.
- Réaliser des interventions d'aménagement végétal.
- Mettre en place des infrastructures.
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Modalités d'évaluation :

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de compétences. L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles certificatifs en cours de formation (CCF) pour les scolaires et les apprentis. L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Conditions d'accès :

Voie scolaire :

- **L'admission s'effectue à l'issue de la classe de 3ème avec la procédure AFFELNET.**
- Par dérogation, les élèves issus de 2nde GT peuvent intégrer la classe de 1ère Bac Pro.
- Admission possible en 1ère Bac Pro sur dossier pour un élève titulaire d'un CAP.

Voie apprentissage :

- Avoir une entreprise pour la durée du contrat.
 - Entretien avec le coordinateur de la formation et la chargée d'apprentissage.
 - Intégration possible en classe de 2nde Pro, 1ère ou Terminale.
- Contact Apprentissage : Tel. 04 70 51 00 20

CURSUS

- **2nde Professionnelle Nature, jardin, paysage, forêt (NJPF).**

- **1ère et Terminale Bac Pro Aménagements Paysagers.**

ORGANISATION :

Voie scolaire

2nde NJPF :

4 à 6 semaines de stages individuels et/ou collectifs en milieu professionnel.

Bac Pro AP :

14 à 16 semaines de stages dont 11 semaines prises sur la scolarité.

Voie apprentissage

Les apprentis sont intégrés à la classe des élèves en voie scolaire.

Rythme d'alternance :

- 21 semaines en établissement.
- 31 semaines en entreprise.
- 35h par semaine.

Frais pédagogiques pris en charge par l'OPCO. Formation gratuite pour l'apprenti(e).

Possibilité d'effectuer un mini-stage pour découvrir la formation et l'établissement.

► **NOUS CONTACTER**

